Image not found or type unknown

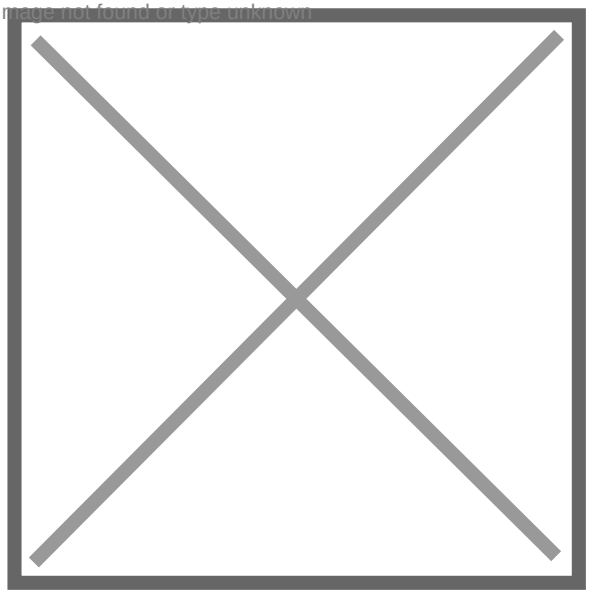

Urgent svp litige avec une grosse société

Par **janine dupont**, le **28/09/2011** à **20:58**

Bonjour,
Bonjour,

voici mon problème:

Mon mari a une SARL en plomberie sur LYON et il a fait un contrat de sous traitance avec une grosse société du BTP.

Certaines factures ont été données en juin et n'ont toujours pas été payées...

Première question: au bout de combien de temps je peux exiger le paiement (c'est moi qui fait l'administratif)?

Nous étions en congé à la mi-août jusqu'au 4 septembre. Jeudi 1er septembre, on reçoit un appel de la "grosse" société pour nous dire qu'il y avait un petit problème sur le chantier et à sa demande on a convenu d'un rdv pour le lundi 4 septembre à 8h.

Mon mari s'est présenté et sur place on lui a dit que tout était réglé.

Le 7 septembre, on reçoit un AR où on nous reproche des carences dans notre travail et qu'ils ont dû y remédier sans qu'on puisse nous même le constater et de ce fait y remédier.

Le 09 septembre lors d'un entretien avec un responsable, nous reconnaissons une inversion de robinet et rejetons toutes les autres.

Le responsable nous annonce une somme retenue sur notre facture (plus de 30%) en nous

expliquant qu'il ne tient compte que du robinet mais qu'il a du employé près de 10 hommes pour trouver le problème d'où cette somme.

On demande à rencontrer le DG de la société qui nous propose de prendre un rdv ultérieurement car il est trop occupé.

Pendant deux semaines, il était injoignable et ne me recontactait pas malgré mes appels incessants jusqu'à hier ou il m'a fixé un rdv vendredi à 14h.

A t il le droit de me facturer des mal façons sans qu'il y ait de témoin?
Peut il bloquer mon argent et me dire qu'il ne paiera que si j'accepte la somme imposée?
Quels sont mes recours et surtout comment lui en parler vendredi?

D'AVANCE MERCI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés